

Grand Prix Madmagz Education 19/20

Règlements et Conditions de Participation

1) Concept

Après deux éditions réussies, en 2015 et 2018, Madmagz Education organise de nouveau le concours de création de magazines en ligne pour les établissements scolaires : **Le Grand Prix Madmagz Education 2020**

Le Grand Prix Madmagz Education 2020, organisé par Madmagz Education, est un concours de création et publication de magazine en ligne - avec Madmagz. Le thème de cette année est : Le Grand Prix Madmagz du journal engagé.

Il se déroulera du 13 janvier 2020, date de début des inscriptions, au 27 mars 2020, date limite de rendu des projets. Les résultats seront quant à eux annoncés le 8 avril 2020.

2) Sujet et catégories

Les participants doivent choisir un ou plusieurs [objectifs du développement durable de l'ONU](#), et le traiter de façon libre sous la forme d'un journal scolaire.

Les participants seront répartis en trois (03) catégories:

Catégorie 1: Poussins (âgés de 6 à 10 ans, ou scolarisés à l'école primaire)

Catégorie 2: Benjamin (âgés de 10 à 15 ans, ou scolarisés au collège)

Catégorie 3: Junior (âgés de 15 à 18 ans, ou scolarisés au lycée)

3) Conditions de participation

La participation à ce Grand Prix Madmagz Education 2020 est gratuite et sans obligation d'achat.

Le concours - Grand Prix Madmagz Education 2020 - est ouvert à toutes les classes de tous les établissements scolaires en France métropolitaine et Outre-mer, tous les établissements scolaires

francophones et anglophones à l'étranger, et tous les groupes de jeunes encadrés par un adulte (encadrement périscolaire notamment).

Une classe, un groupe, ou un établissement participant au concours doit obligatoirement être représenté par un personne physique, majeure, appartenant à l'établissement (enseignants, responsables, autres membres de l'établissement, ...) ou la structure d'encadrement et acceptant de transmettre ses coordonnées pédagogiques à Madmagz pour la communication autour du concours (nom, prénom, adresse email, téléphone et coordonnées de l'établissement de rattachement).

Les classes, groupes, et établissements souhaitant participer devront s'inscrire par le biais du formulaire dédié, communiqué par Madmagz.

Les classes, groupes, et établissements souhaitant participer devront soumettre leurs magazines sur la plateforme de vote mise à disposition par Madmagz.

Un établissement ou structure d'encadrement peut soumettre autant de magazines qu'il le souhaite.

Les magazines seront soumis à un vote public en ligne. Les participants sont donc informés et acceptent que les contenus (textes, images, vidéos et sons) de leurs magazines peuvent être accessibles au grand public.

Les participants devront partager leurs projets sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn, Pinterest, Instagram, Google Plus etc.) et autres moyens de communication afin de de récolter les votes du public, de leurs amis, famille et collègues.

Le concours est organisé suivant le calendrier de participation communiqué par Madmagz. Les participants sont tenus de respecter les délais annoncés dans le calendrier pour le bon déroulement du concours.

4) Conditions sur les magazines

Les magazines présentés pour le concours devront satisfaire aux conditions suivantes:

- Être publiés au format Magazine Web Madmagz
- Comporter au moins 04 pages (couverture incluse)
- Ne pas contenir d'informations, textes et images à caractère contrefaisant, diffamatoire, insultant, obscène, offensant, violent ou promouvant un comportement violent, ou de nature raciste, xénophobe et de manière générale, tout contenu qui serait contraire à la finalité du service Madmagz, aux droits des tiers et à toute loi ou réglementation applicable en France.
- Avoir été créés et publiés dans le respect du calendrier de participation et des sujets par catégorie
- Compter au moins un (01) collaborateur
- Être rédigé en français ou en anglais

5) Inscription

Les classes, groupes et établissements désirant participer au concours devront s'inscrire avant la date limite définie dans le calendrier de participation, en remplissant le formulaire d'inscription fourni par Madmagz et ensuite soumettre les magazines au vote public, dans le respect des délais énoncés.

Une classe, un groupe ou un établissement inscrit devra soumettre au moins un magazine au vote public.

6) Vote et résultats

Les magazines des participants seront soumis à un vote public en ligne. La diffusion et le partage des informations de participation au concours et de vote sont libres.

Un vote est autorisé par adresse IP et par projet durant la durée du concours. Une adresse IP correspond à une connexion internet. Elle peut être dynamique et changer tous les jours, ce qui permet de voter plusieurs fois pour le même projet. Sur un campus ou dans une entreprise, si une personne vote, cela peut bloquer tous les autres utilisateurs. C'est pourquoi il est préférable de voter via un smartphone ou une tablette connectée au réseau mobile (3G/4G), car chaque périphérique dispose d'une adresse IP. Dans le cas où elle soupçonnerait une utilisation frauduleuse du système de votation, la société organisatrice, Madmagz, se réserve le droit d'informer les participants concernés et de désinscrire les magazines concernés du concours. Madmagz n'est également pas responsable d'éventuelles fraudes, non relevées, sur les votes.

A l'issue du vote, défini par le calendrier de participation, les résultats seront communiqués par email aux participants, diffusés sur les blogs, sites, comptes et pages de Madmagz Education et pourront par la suite, être rendus publics.

Les magazines gagnants le prix du public seront les magazines avec le plus de vote, pour chaque catégorie.

Un magazine par catégorie gagnera le prix du jury, composé d'acteurs du monde éducatifs.

7) Prix et remise de prix

Deux magazines par catégorie seront gagnants et permettront à la classe, le groupe ou l'établissement de remporter les prix correspondant à la catégorie.

Les résultats du vote public et des gagnants sélectionnés par le jury seront annoncés le 8/04/2020 sur la plateforme choisie par Madmagz Education et les gagnants seront contactés individuellement par email.

Les modalités de remise de prix seront communiqués ultérieurement, après l'annonce des résultats.

Les prix et dotations, par catégorie de participation sont:

Catégorie Poussins:

- Un abonnement d'un an à Madmagz Education pour chaque gagnant, offert par Madmagz: Valeur minimum: 65 € *2
- 3 exemplaires papier du magazine gagnant offert pour chaque gagnant, offert par Madmagz: Valeur minimum: 44 € *6
- Un abonnement d'un an à Edumedia offert pour un gagnant, offert par Edumedia: Valeur minimum : 220 €
- 3 livres l'avenir c'est nous, offerts par Synlab: Valeur : 17,50 € *3

- Un abonnement à Universalis offert pour chaque gagnant, offert par Universalis: Valeur minimum : 250 €

Catégorie Benjamin:

- Un abonnement d'un an à Madmagz Education pour chaque gagnant, offert par Madmagz: Valeur minimum: 129 € *2
- 3 exemplaires papier du magazine gagnant offert pour chaque gagnant, offert par Madmagz: Valeur minimum: 44 € *3
- Un abonnement d'un an à Edumedia offert pour un gagnant, offert par Edumedia: Valeur minimum : 500 €
- Un abonnement à Universalis offert pour chaque gagnant, offert par Universalis: Valeur minimum : 250 €

Catégorie Junior:

- Un abonnement d'un an à Madmagz Education pour chaque gagnant, offert par Madmagz: Valeur minimum: 269 € *2
- 3 exemplaires papier du magazine gagnant offert pour chaque gagnant, offert par Madmagz: Valeur minimum: 44 € *6
- Un abonnement d'un an à Edumedia offert pour un gagnant, offert par Edumedia: Valeur minimum : 500 €
- Un abonnement à Universalis offert pour chaque gagnant, offert par Universalis: Valeur minimum : 250 €

8) Calendrier de participation

	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Avril 2019
Inscription au concours	Début: 13/01/2020	Fin : 29/02/2020		
Création et rédaction des magazines	Création: Après inscription			
Envoi des liens des magazines publiés			Début: 01/03/2020 Date limite: 27/03/2020	
Vote public			Début des votes 28/03/2020	Fin des votes 3/04/2020
Annnonce des résultats				8/04/2020

9) Acceptation du règlement

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du Grand Prix Madmagz Education 18/19 ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat entre Madmagz et le participant. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur.

Le participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer au Grand Prix Madmagz Education 18/19, en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations françaises applicables.

Toute fraude ou tentative de fraude (notamment tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse) ou le non-respect du présent règlement ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Grand Prix Madmagz Education 18/19 entraînera immédiatement l'élimination du participant, Madmagz se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.